



Assemblée générale

Distr. générale
8 mai 2015
Français
Original: anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Quarante-huitième session
Vienne, 29 juin-16 juillet 2015

Présence régionale de la CNUDCI

Note du Secrétariat

Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique

1. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 67/89 du 14 décembre 2012 et 69/115 du 10 décembre 2014 s'est félicitée de l'ouverture et des activités du Centre régional pour l'Asie et le Pacifique de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (ci-après le Centre régional), en République de Corée, première étape inédite mais importante de l'action de la Commission visant à se rapprocher des États de la région, et à leur offrir une assistance technique pour la réforme du droit commercial international.
2. Le Centre régional a mené ses activités conformément aux lignes d'action relatives à l'assistance technique du Secrétariat (A/66/17, par. 255) ainsi qu'au mandat spécifique qui lui a été confié, à savoir: a) améliorer les échanges internationaux et le développement dans la région Asie-Pacifique en favorisant la sécurité des opérations commerciales internationales par la diffusion des normes et règles commerciales internationales, en particulier celles élaborées par la CNUDCI; b) fournir une assistance technique bilatérale et multilatérale aux États en vue de l'adoption et de l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI grâce à des ateliers et des séminaires; c) mener des activités de coordination avec des organisations internationales et régionales travaillant à des projets de réforme du droit commercial dans la région; et d) servir de voie de communication entre les États de la région et la CNUDCI.
3. Pour favoriser une coordination et une coopération systématiques avec les institutions ci-après œuvrant à des réformes du droit commercial dans la région, le Centre régional s'est engagé à communiquer régulièrement son programme de travail à ces institutions et a mené les activités suivantes:

V.15-03200 (F)



Merci de recycler 

a) Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP): dans le cadre de la résolution n° 68/3 de la Commission, que celle-ci met en œuvre avec le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique (UN NExT), le Centre régional a présenté les textes de la CNUDCI sur le commerce électronique, en insistant sur l'importance de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (New York, 2005) pour la mise en œuvre du commerce sans papier et du guichet unique, lors de la deuxième édition du programme UN NExT Masterclass sur la mise en place du guichet unique dans le cadre de l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, organisée par la CESAP en coopération avec l'Organisation mondiale des douanes et l'administration coréenne des douanes à Cheonan (République de Corée), du 12 au 21 janvier 2015; la CESAP et le Centre régional ont organisé conjointement le 31 mars 2015 à Bangkok un atelier régional de renforcement des capacités sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier et les défis et problèmes pour créer un environnement qui y soit propice, atelier qui visait à présenter, pour la région Asie-Pacifique, les pratiques et questions les plus récentes dans ce domaine; le Centre régional a participé à la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier (Bangkok, 1^{er} et 2 avril 2015); il a invité la Division de l'environnement et du développement à formuler ses observations sur le programme et à assister à l'édition 2014 des conférences de printemps de la CNUDCI, le 1^{er} juillet 2014, à Incheon (République de Corée), sur les nouvelles tendances et les problèmes juridiques en matière d'achats publics responsables, afin de promouvoir la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics; il a invité la Division des transports à assister en tant qu'observateur à la réunion du Groupe d'experts asiatique de la CNUDCI et du Comité maritime international (CMI), le 22 avril 2015 à Singapour, sur la Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (New York, 2008) (les "Règles de Rotterdam");

b) La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a été invitée à participer et à faire une présentation à la troisième conférence pour l'Asie et le Pacifique sur le mode alternatif de règlement des litiges, organisée à Séoul les 17 et 18 novembre 2014 par le Centre régional, le Ministère de la justice de la République de Corée et le Conseil coréen pour l'arbitrage international;

c) Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance: Le Centre régional a participé à l'édition 2014 de la table ronde de cet organisme sur la promotion de la bonne gouvernance (Séoul, 4 décembre 2014) afin d'appeler l'attention sur l'importance des textes de la CNUDCI pour l'état de droit, la bonne gouvernance et l'accès à la justice;

d) Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE): Le Centre régional a recueilli les observations sur le programme de l'édition 2014 des conférences de printemps de la CNUDCI organisées à Incheon; les deux organismes se sont échangé leurs plans de travail pour se faire une idée des initiatives communes à mener pour promouvoir la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (2011) dans le cadre de l'Initiative décennale sur les pratiques durables de passation des marchés publics et du programme correspondant. L'Initiative est menée par le PNUE, en collaboration

avec l'organisation Pouvoirs locaux pour un monde durable (ICLEI) et l'Institut de l'environnement et de la technologie de Corée;

e) Bureau régional pour l'Asie du Comité maritime international (CMI): Le Centre régional a coorganisé la réunion du Groupe d'experts pour l'Asie de la CNUDCI et du CMI sur les "Règles de Rotterdam" (Singapour, 22 avril 2015), qui a rassemblé des experts et des représentants des chargeurs, des transporteurs et d'autres acteurs concernés du secteur en vue d'étudier une feuille de route pour l'adhésion des pays de la région aux "Règles de Rotterdam". Des réunions spéciales sur ces règles ont été conjointement organisées par le Bureau régional pour l'Asie du CMI et le Centre régional, d'une part, lors de la conférence d'automne 2014 CNUDCI/Asie-Pacifique sur le développement du commerce par l'harmonisation du droit commercial, à Macao (Chine), les 17 et 18 octobre 2014, avec le soutien de l'Université de Macao, d'autre part, à la septième Conférence asiatique sur le droit de la mer (Singapour, 23 et 24 avril 2015);

f) Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN): Le Centre régional a présenté le mandat de la CNUDCI (Jakarta, 24 mars 2015) au secrétariat de l'ASEAN; à l'occasion, il a souligné qu'il importait, en matière de réforme du droit commercial, d'utiliser les textes uniformes de la CNUDCI pour accroître la prévisibilité juridique et réduire les coûts dans le commerce international, en particulier pour les sous-régions en cours d'intégration à un cadre législatif commun, comme c'était le cas de l'Asie du Sud-Est avec la création de la Communauté économique ASEAN d'ici à la fin de 2015. Au cours de la séance d'information, qui s'inscrivait dans le contexte de la Déclaration de Nay Pyi Taw sur la vision pour l'après-2015 de la Communauté de l'ASEAN et du sixième Sommet annuel ASEAN-ONU, une réflexion a été menée sur un cadre possible de coopération entre l'ASEAN et la CNUDCI pour promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit grâce à un commerce et à une architecture régionale fondés sur des règles, par exemple en encourageant l'application des principes de l'ASEAN pour les partenariats entre secteur public et secteur privé et l'adoption concertée de régimes juridiques sur le partenariat avec le secteur privé, notamment d'un système de règlement des litiges appliquant les instruments de la CNUDCI et d'un conseil consultatif d'arbitrage. Le Centre régional devrait entreprendre en outre des activités dans le cadre des réunions des ministres de la justice de l'ASEAN, de la réunion de hauts fonctionnaires des ministères de la justice de l'ASEAN et leurs groupes de travail respectifs, notamment le Groupe de travail sur l'harmonisation des droits commerciaux en vigueur dans les États membres de l'ASEAN;

g) Association de coopération économique Asie-Pacifique: Participation et soutien à l'atelier sur les instruments de la CNUDCI et le projet "Ease of Doing Business" (Facilité à faire des affaires), pendant la première réunion de hauts fonctionnaires de l'APEC, à Clark (Philippines), le 3 février 2015, en vue d'évaluer l'utilité des textes de la CNUDCI pour l'objectif ambitieux visant à rendre possible de faire des affaires 25 % plus rapidement, plus économiquement et plus facilement d'ici à 2015; de mutualiser les expériences acquises dans la région en matière d'application des textes de la CNUDCI et d'évaluer l'intérêt des textes de la CNUDCI pour le programme de l'après-2015 sur la facilité à faire des affaires. Le Centre régional a également mis en place un cadre de coopération avec le groupe des Amis du Président du Comité économique de l'APEC sur le renforcement de l'infrastructure économique et juridique afin de mieux promouvoir les textes de la

CNUDCI dans les domaines de l'arbitrage, de la vente internationale de marchandises, des opérations garanties et du commerce électronique;

h) Groupe de la Banque mondiale: Participation et soutien à la conférence sur le projet Doing business en 2014 et au-delà (Séoul, 12-15 mai 2014), la réglementation intelligente et les objectifs de croissance durable, organisée conjointement par le Groupe de la Banque mondiale, USAID et le Ministère de la justice de la République de Corée. Le Centre régional a en outre organisé deux sessions spéciales à l'intention d'entrepreneurs du Bangladesh sur le mode alternatif de règlement des litiges et sur le texte de la CNUDCI intitulé "Reconnaître et prévenir la fraude commerciale: indicateurs de fraude commerciale (2013)" pendant la manifestation sur les opportunités et le soutien offerts aux créateurs d'entreprises "Entrepreneurial Talents' House of Opportunities and Supports" (ETHOS), organisée conjointement le 28 janvier 2015 à Incheon (République de Corée) par le Groupe de la Banque mondiale et l'antenne coréenne de la State University of New York (SUNY);

i) Bureau de la Société financière internationale pour l'Asie de l'Est et le Pacifique: À l'atelier sur la politique d'investissement et de commerce dans le Pacifique à Sydney (Australie), le 18 juin 2014, le Centre régional a fait, à l'intention de décideurs d'États des îles du Pacifique, un exposé sur l'adhésion à la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (Convention de New York de 1958); la Société financière internationale a par ailleurs aidé à organiser en 2014 le séminaire de la CNUDCI en Asie du Sud sur la croissance dans une économie mondialisée: contribution des textes de la CNUDCI sur le commerce électronique et les opérations garanties à l'instauration d'un environnement propice aux entreprises (Colombo, 18 et 19 septembre 2014), au cours duquel elle a fait une présentation sur la mise en place, au niveau régional, d'un régime d'opérations garanties;

j) Banque asiatique de développement (BASD): Le Centre régional a organisé une séance d'information à Manille, le 4 février 2015 puis par vidéoconférence, une réunion de programmation de la coordination de l'assistance technique, le 22 août 2014. Le Centre régional et la BasD se sont communiqué leurs plans de travail, en insistant sur la possibilité d'une coopération future, et ils ont établi le cadre d'une coopération régionale sur les demandes d'assistance technique actuellement faites par les États pour la réforme de la législation régissant la passation des marchés publics;

k) Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE): Le Centre régional a participé au réseau thématique régional sur la connectivité et les partenariats public-privé et au Forum régional de l'OCDE sur l'Asie du Sud-Est (Jakarta, 25-27 mars 2015);

l) Organisation internationale de droit du développement (OIDD): Coordination des efforts pour soutenir les réformes actuelles de la législation chinoise applicable au commerce électronique;

m) Bureau régional Asie-Pacifique de la Conférence de La Haye de droit international privé: Présentation par vidéoconférence sur la coordination des activités d'assistance technique, le 4 juin 2014. Le Bureau régional a aidé à organiser l'édition 2014 du séminaire de la CNUDCI en Asie du Sud où il a fait une présentation sur les opérations garanties; il a fait également une présentation sur la

médiation lors du Sommet international Asie-Pacifique sur la médiation (New Delhi, 12-15 février 2015) et a présenté le projet de Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux à la conférence d'automne 2014 CNUDCI/Asie-Pacifique;

n) Organisations internationales présentes en République de Corée: Participation aux réunions de consultation organisées par le Ministère des affaires étrangères de la République de Corée (26 juin 2014 et 1^{er} avril 2015).

4. Afin de continuer de diffuser les normes et règles commerciales internationales, en particulier celles élaborées par la CNUDCI, le Centre régional a institué des séminaires sous-régionaux et nationaux pour faire connaître différents sujets du droit commercial international, associer plus étroitement la région aux travaux actuels de la Commission, encourager la mutualisation des capacités de mise en œuvre des textes et soutenir les efforts que font les États pour adhérer aux instruments de la CNUDCI et les appliquer. Le Centre régional a coorganisé l'édition 2014 du séminaire de la CNUDCI pour l'Asie du Sud avec l'Agence des technologies de l'information et de la communication et la Banque centrale de Sri Lanka. Ce séminaire a largement fait connaître les travaux et les textes de la CNUDCI, non seulement à Sri Lanka, mais également parmi les acteurs compétents en matière de commerce électronique et d'opérations garanties venant de plusieurs États de la région (Australie, Chine, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Maldives, Népal, République de Corée, Sri Lanka et Viet Nam. Le séminaire a été organisé en étroite collaboration avec le Bureau régional Asie-Pacifique de la Conférence de La Haye de droit international privé, la CESAP et la Société financière internationale. Pendant la semaine de l'arbitrage à Hong Kong (Chine), le 15 octobre 2014, le Centre régional a organisé, en coopération avec le Centre d'arbitrage international de cette ville, l'édition 2014 du séminaire de Hong Kong de la CNUDCI sur la voie à suivre en matière de transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États. De plus, avec l'appui de l'Academy for International Business Transactions (École des opérations commerciales internationales, AIBT), de l'Association japonaise d'arbitrage commercial (JCAA), de l'Association du barreau d'Osaka, de l'antenne de Kansai de l'Association japonaise des arbitres, du Research Centre for International Transactions and Law (Centre de recherche sur les opérations internationales et le droit, RECITAL) de l'Université Doshisha, du Centre universitaire de Kobe pour les études asiatiques, de la Graduate School of Law (École des hautes études juridiques) de l'Université de Kobe (programme d'entraînement en situation réelle) et de l'association Japan Vis Moot Alumni (anciens du concours Vis), le Centre régional a organisé le premier séminaire de la CNUDCI au Japon consacré à la vision asiatique de l'évolution du règlement des litiges entre investisseurs et États, à Kyoto (Japon) le 25 octobre 2014. Il a également coorganisé avec la Commission des services financiers de la République de Corée et l'Université Dankook la conférence sur les défis de la finance technologique au service d'une économie créative et les questions pratiques concernant les sûretés réelles mobilières grevant des propriétés intellectuelles, à Séoul, le 28 novembre 2014, afin de promouvoir le Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties: Supplément sur les sûretés réelles mobilières grevant des propriétés intellectuelles (2010).

5. En outre, le Centre régional a contribué de manière intensive au débat sur le lien qui existe entre les réformes du droit commercial sur la base de textes uniformes et le développement de l'intégration économique régionale comme

facteur de stabilité sociale, de prévention des conflits, de bonne gouvernance, de primauté du droit et d'accès à la justice. Pour offrir une plate-forme régionale où débattre de la question de manière plus approfondie, le Centre régional a tenu le 17 novembre 2014, à Séoul, l'édition 2014 de la table ronde Asie-Pacifique de la CNUDCI, consacrée dans une optique prospective aux modes alternatifs de règlement des litiges dans la région après 2015. De plus, à l'occasion de la journée de la nouvelle initiative Asie-Pacifique de sensibilisation de la CNUDCI, le thème de la cérémonie inaugurale a été consacré à l'état de droit et à l'accès à la justice dans le droit commercial international, ce qui a offert un cadre pour les séminaires et conférences publiques donnés dans les institutions universitaires partenaires à Beijing et Hong Kong (Chine), les 2 et 3 décembre 2014, et à Nagoya (Japon), le 17 décembre 2014. En coopération avec le Centre de réglementation financière et de développement économique (Centre for Financial Regulation and Economic Development, CFRED) de l'Université chinoise de Hong Kong, le Centre régional a organisé dans cette ville un séminaire sur la CNUDCI et le programme pour l'après-2015, le 19 mars 2015.

6. Après la création d'un Comité national de coordination Australie-CNUDCI pendant la période couverte par le dernier rapport, le Centre régional a salué la création au Japon d'un Forum mondial sur le droit privé (Global Private Law Forum of Japan) et du Comité national de coordination Inde-CNUDCI comme centres nationaux spécialisés en droit commercial international. Ces initiatives privées permettent de faire mieux connaître les normes commerciales internationales et les activités de coordination menées au niveau national, permettant ainsi au Centre régional d'allouer plus de ressources à la diffusion des textes de la CNUDCI dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région.

7. Dans le domaine du mode alternatif de règlement des litiges, le Centre régional a organisé la troisième Conférence Asie-Pacifique sur ce sujet, à Séoul, les 17 et 18 novembre 2014, avec l'appui du Ministère de la justice de la République de Corée et du Conseil coréen d'arbitrage commercial. La conférence a porté cette année sur un programme plus large que les années précédentes, des réunions ayant été consacrées à la conciliation et à l'arbitrage entre investisseurs et États. La conférence a réuni des experts, des professionnels du secteur, des représentants de centres d'arbitrage et des fonctionnaires de la région (Australie, Chine, Inde, Japon, Malaisie, Mongolie, Qatar, République de Corée, Singapour); des présentations y ont été faites par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), le projet sur le Règlement des différends relatifs au commerce international, aux investissements et à la propriété intellectuelle de la CNUCED, et le Bureau en Asie de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI). Le Centre régional a contribué à d'autres manifestations sur le sujet, et a notamment apporté son soutien ou activement participé aux formations sur l'arbitrage et au vingt-deuxième Forum sur les différends entre investisseurs et États du Conseil coréen d'arbitrage commercial (Séoul, 22 juillet 2014); à la Conférence annuelle de l'Association internationale du barreau (Tokyo, 19-24 octobre 2014); à la Conférence de 2014 sur l'arbitrage international, organisée à Sydney (Australie) le 13 novembre 2014 par l'Australian Centre for International Commercial Arbitration (Centre australien pour l'arbitrage commercial international, ACICA) et le Conseil juridique d'Australie; au séminaire sur les changements et les défis que représentent les nouveaux régimes

d'arbitrage en Corée et dans la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que les principales questions qui s'y rapportent, organisé conjointement par le Ministère de la justice de la République de Corée et le Conseil coréen d'arbitrage commercial à Séoul (19 novembre 2014); et à la deuxième Conférence annuelle de Séoul sur l'arbitrage organisée au Centre international de règlement de différends de cette ville, sur l'éthique dans l'arbitrage international (9 décembre 2014).

8. Le Centre régional s'est tout particulièrement employé à promouvoir la Loi type de la CNUDCI sur la conciliation commerciale internationale (2002) et le Règlement de conciliation de la CNUDCI (1980). À cette fin, il a organisé conjointement avec l'Association du barreau américain (section du règlement des différends, ABA-DRS), l'International Institute for Conflict Prevention & Resolution (Institut international pour la prévention et la résolution des conflits), le Centre international de médiation de Singapour (SIMC), la Foundation for Sustainable Rule of Law Initiatives, l'Association des médiateurs indiens, et avec le soutien de la Cour suprême de l'Inde, le Sommet international Asie-Pacifique sur la médiation (New Delhi, 12-15 février 2015), qui a rassemblé plus de 100 participants de la région Asie-Pacifique et des États-Unis d'Amérique, et où le Secrétaire à la justice du gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine) et le Président de la Cour suprême de Singapour ont prononcé des déclarations liminaires. Après le sommet, le Centre régional et la section de règlement des différends de l'Association du barreau américain ont créé une liste régionale de diffusion d'informations et de pratiques de conciliation et de médiation commerciales. Le Centre régional a également organisé des sessions spéciales sur la conciliation pendant la conférence d'automne 2014 CNUDCI/Asie-Pacifique et la troisième Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges.

9. Pendant la période à l'examen, le Centre régional a raffermi ses liens avec plusieurs centres régionaux chargés des modes alternatifs de règlement des litiges en menant des consultations et en appuyant diverses activités, en fournissant des conseils sur les règlements et la révision, en assurant la liaison, d'une part, avec le secrétariat de la CNUDCI, en promouvant activement le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI (version révisée en 2010), d'autre part, avec le Centre d'arbitrage international de Hong Kong (HKIAC), l'Australian Centre for International Commercial Arbitration (Centre australien pour l'arbitrage commercial international, ACICA), l'Institute of Arbitrators & Mediators Australia (Institut australien des arbitres et des médiateurs, IAMA), la Commission chinoise d'arbitrage économique et commercial international (CIETAC), le Centre d'arbitrage de la CIETAC pour Hong Kong, l'Agence coréenne pour la médiation et l'arbitrage dans le domaine médical (KMDMA), l'Institut indien d'arbitrage et de médiation (IIAM), le Centre de Bangalore pour la médiation, l'arbitrage et la conciliation internationale (BIMACC), la Chambre de commerce et d'industrie associée de l'Inde (ASSOCHAM), le Bureau indien de la London Court of International Arbitration, la Commission nationale d'arbitrage indonésienne (BANI), l'Association japonaise d'arbitrage commercial (JCAA), le Conseil coréen pour l'arbitrage commercial (KCAB), le Kuala Lumpur Regional Centre for Arbitration (Centre régional de Kuala Lumpur pour l'arbitrage, KLRCA), le Centre international d'arbitrage et de conciliation du Qatar (QICCA), le Centre international de médiation de Singapour (SIMC), le Centre d'arbitrage thaïlandais (THAC) et le Centre d'arbitrage international du Viet Nam (VIAC).

10. En ce qui concerne la vente internationale de marchandises, et notamment la promotion et l'interprétation uniforme de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM, 1980), le Centre régional, sur recommandation de la Commission, a coorganisé, pour marquer le trente-cinquième anniversaire de la Convention, la conférence intitulée "Celebrating the 35th Anniversary of the CISG: The United Nations Convention on CISG and Contract Law in Asia" (Célébration du trente cinquième anniversaire de la CVIM: Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et droit des contrats en Asie), en coopération avec la Graduate School for Law et la Graduate School for Politics (facultés de droit et de sciences politiques) de l'Université de Tokyo, l'Advanced Institute for Law and Politics (Institut supérieur de droit et de sciences politiques) de l'Université de Hokkaido, le Global Private Law Forum et avec le soutien des Ministères japonais de la justice et des affaires étrangères (Tokyo, 11 mars 2015). La conférence a porté sur l'expérience accumulée par le Japon en cinq ans avec la CVIM (adhésion le 1^{er} juillet 2008 et entrée en vigueur le 1^{er} août 2009); des experts, des professionnels et des représentants des fabricants et des principales entreprises commerciales japonaises s'y sont réunis pour voir si et comment la CVIM avait influencé la pratique de la vente internationale de marchandises et le cadre légal du droit des contrats au Japon. Des experts chinois, coréens, malaisiens et singapouriens ont élargi le débat à l'évaluation des niveaux d'adoption et de mise en œuvre de la Convention dans la région. Une session consacrée à la Convention a en outre été inscrite au programme de la conférence d'automne 2014 Asie-Pacifique de la CNUDCI. Toujours dans le cadre des commémorations régionales de l'anniversaire de la Convention, et compte tenu de l'importance des réformes du droit des contrats et de la CVIM pour la future Communauté économique ASEAN, le Secrétariat et le Centre régional se sont associés au Bureau du Procureur général, au Ministère de la justice de Singapour, à la Singapore Academy of Law (Académie singapourienne de droit), à la Singapour Management University (Université de management de Singapour) et à la National Singapore University (Université nationale de Singapour, NUS) pour organiser dans cette ville, les 23 et 24 avril 2015, la conférence intitulée "35 Years of the CISG: Achievements and Perspectives" (35 ans de la CVIM: réalisations et perspectives), qui a examiné plusieurs aspects de l'utilisation de la Convention aux niveaux national, régional et mondial. L'accent y a été mis sur les tendances de l'application de la Convention dans la pratique du droit à Singapour et dans d'autres pays d'Asie, ainsi que la manière dont la Convention pourrait influencer l'avenir du droit des contrats. Une attention particulière a été accordée au rôle de la Convention pour promouvoir le commerce régional et accompagner l'intégration économique en Asie du Sud-Est et de l'Est. Singapour est le seul État partie à la CVIM en Asie du Sud-Est (adoption en 1995), mais des représentants de tous les États de l'ASEAN ont assisté à la conférence; le Brunéi Darussalam, l'Indonésie, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Sri Lanka et la Thaïlande ont saisi l'occasion pour présenter des rapports sur la promotion et l'application de la Convention dans leurs pays, ainsi que sur les réformes du droit des contrats en cours ou prévues et leurs conséquences possibles quant à leur adhésion prochaine à la CVIM.

11. En ce qui concerne les nouvelles parties potentielles à la Convention, des progrès vers l'adoption de la Convention ont été signalés en Indonésie, aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam. Le Centre régional a soutenu la Thaïlande à cet égard en faisant, à l'Institut thaïlandais pour la justice, une présentation sur

l'adhésion à la CVIM, le 4 avril 2015 à Bangkok, avec le soutien du Ministère de la justice et des représentants du Conseil d'État et de la Commission thaïlandaise pour la réforme du droit.

12. S'agissant des activités de promotion des textes de la CNUDCI sur le commerce électronique, en particulier de la Convention sur les communications électroniques, le Centre régional a appuyé le Programme conjoint de certification dans le domaine du droit du commerce électronique (théorie et pratique) organisé par la CNUDCI et l'Université normale de Beijing (Beijing, Chine, 19-21 mai 2014) ainsi que le premier Forum de haut niveau sur ce Programme (Beijing, 27 et 28 novembre 2014). Prenant acte des réformes législatives en cours en matière de commerce électronique en Chine, le Centre régional a, à la demande du Comité financier et économique du Congrès national du peuple chinois, assisté à une séance parlementaire sur le droit du commerce électronique (Beijing, 26 novembre 2014), au cours de laquelle il a fait une présentation sur les moyens de promouvoir, d'une part, une utilisation plus large des communications électroniques à l'appui du développement du commerce électronique chinois dans le monde, d'autre part, la Convention. La promotion de la Convention était également au cœur de manifestations telles que le Séminaire 2014 de la CNUDCI pour l'Asie du Sud, visant à aider les parties concernées au Sri Lanka à élaborer une feuille de route détaillée en vue de la ratification; le Thought Leadership Forum (Colombo, 17 septembre 2014) organisé par l'Association of Software and Services Companies (SLASSCOM) de Sri Lanka; et l'atelier 2015 de la CNUDCI en Thaïlande consacré à la Convention sur les communications électroniques en tant qu'outil juridique pour favoriser le commerce électronique international, (Bangkok, 3 avril 2015) coorganisé par le Centre régional, la CESAP et la Electronic Transactions Development Agency (ETDA) de Thaïlande, pour appuyer l'adoption de la Convention et rendre compte des tendances générales des activités régionales de réforme législative. Dans le cadre de la coopération avec la CESAP, le Centre régional a coorganisé un atelier régional sur le thème "La facilitation du commerce international sans papier: problèmes et questions à régler pour un environnement propice".

13. Nouvelles parties potentielles, l'Australie, les Philippines, Sri Lanka, la Thaïlande et le Viet Nam ont fait des progrès vers l'adoption de la Convention. Pour aider les pays dans leur processus d'adhésion et/ou de ratification, le Centre régional a organisé une séance d'information sur les répercussions juridiques, aux niveaux national et régional, de l'adhésion à la Convention. À la suite de l'adoption de la loi relative aux opérations électroniques dans l'ensemble des États australiens, il a organisé une séance d'information lors d'une réunion organisée par le Ministère de la justice, à laquelle ont activement participé les acteurs nationaux concernés, dont le Ministère des affaires étrangères et du commerce et le Ministère des finances (Canberra, 5 décembre 2014). Dans la même optique, il a organisé une séance d'information en République de Corée, qui a rassemblé l'Agence nationale de promotion de l'industrie de l'information et des communications (NIPA), le Réseau coréen pour le commerce (KTNet) et le Korea Financial Telecommunications and Clearings Institute (KFTC) (Séoul, 12 décembre 2014).

14. Dans le domaine de la passation de marchés et du développement des infrastructures, le Centre régional a accueilli, en coopération avec le Ministère coréen de la justice, l'Institut coréen de recherche législative et l'Association coréenne pour le droit commercial international, la Conférence

CNUDCI/Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé sur le thème “Le développement par le biais des partenariats public-privé, aspiration ou objectif réalisable?” (Incheon, République de Corée, 9 et 10 juin 2014), qui a rassemblé des juristes d’Australie, Chine, États-Unis, Iran (République islamique d’), Japon, Népal, Philippines et République de Corée, et des représentants du Groupe de la Banque mondiale, dans le but d’examiner et d’évaluer les cadres régionaux législatifs et contractuels en vigueur en matière de partenariats public-privé et de promouvoir une nouvelle fois le Guide législatif de la CNUDCI sur les projets d’infrastructure à financement privé (2000) et les Dispositions législatives types de la CNUDCI sur les projets d’infrastructure à financement privé (2003). Pour promouvoir davantage la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (2011), le Centre régional a retenu le thème “nouvelles tendances et problèmes juridiques en matière d’achats publics responsables” pour les conférences de printemps de la CNUDCI organisées à Incheon en 2014. La manifestation a été accueillie par le Service coréen de la passation de marchés publics (PPS) et l’Autorité de la zone économique franche d’Incheon (IFEZ).

15. Conformément aux priorités spécifiques qui lui ont été assignées (A/67/17, par. 184) visant à organiser un rapprochement avec les pays en développement de la région ainsi qu’à leur offrir une assistance technique et à renforcer leurs capacités pour mener à bien la réforme du droit commercial international, le Centre régional a mis en place une série d’ateliers. Au cours de la période examinée, ces ateliers, destinés à des stagiaires du système judiciaire, notaires stagiaires, fonctionnaires des Ministères cambodgiens de la justice et du commerce, en partenariat avec l’Académie royale des professions judiciaires du Cambodge, ont porté sur la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (2011) (Phnom Penh, 15 juillet 2014) ainsi que sur l’arbitrage commercial international et la Convention de New York (Phnom Penh, 8 et 9 décembre 2014). En collaboration avec la Banque nationale du Cambodge, le Centre a tenu un autre atelier sur le cadre législatif nécessaire à la sécurité des paiements et du commerce électroniques (Phnom Penh, 27 avril 2015). Des ateliers ont également été organisés en Inde, notamment sur le thème “Règlement des litiges dans l’industrie de la construction” (New Delhi, 16 février 2015), en coopération avec le Conseil indien d’arbitrage de l’industrie de la construction.

16. Le Centre régional a réalisé une évaluation des besoins et cartographié des projets existants ayant trait aux réformes du droit commercial. Le Conseil national du Bhoutan a indiqué qu’une législation, qui permettrait à terme d’adhérer à la Convention de New York, avait été adoptée le 25 septembre 2014. Le Bahreïn, l’Inde, Hong Kong (Chine), la Mongolie, le Qatar, la République de Corée et le Turkménistan ont rendu compte des réformes législatives réalisées en vue de l’adoption de nouvelles lois sur l’arbitrage conformes aux modifications apportées en 2006 à la Loi type de la CNUDCI sur l’arbitrage commercial international de 1985. Le Secrétariat et le Centre régional ont fait part de leurs observations sur les projets de lois relatifs à l’arbitrage en Mongolie, au Myanmar et au Qatar et sur le projet de loi relatif au commerce électronique au Cambodge. Le Viet Nam a indiqué avoir réalisé des réformes législatives dans le domaine de la conciliation commerciale. La Thaïlande a approuvé une nouvelle loi sur les opérations électroniques, prévoyant le cadre législatif nécessaire à l’adoption de la Convention sur les communications électroniques. Singapour a mis en œuvre des réformes législatives en vue de l’adoption de la Loi type de la CNUDCI sur l’insolvabilité

internationale (1997). L'Inde et le Myanmar ont fait des réformes législatives dans le domaine de la passation de marchés publics en conformité avec la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (2011).

17. Dans sa résolution 69/115 adoptée le 10 décembre 2014, l'Assemblée générale a de nouveau engagé tous les organismes d'aide au développement, y compris les gouvernements agissant dans le cadre de leurs programmes d'aide bilatérale, à apporter leur soutien au programme d'assistance et de coopération techniques de la Commission, à coopérer avec celle-ci et à coordonner leurs activités avec les siennes, en considération de l'utilité et de l'importance de ses travaux et de ses programmes pour la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international. À cet égard, le Centre régional a accueilli une session spéciale sur la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et l'aide publique au développement, en marge de la conférence marquant le trente-cinquième anniversaire de la Convention dont le thème était la CVIM et le droit des contrats en Asie, en particulier l'importance de la réforme du droit des contrats dans le financement et les activités d'aide publique au développement et les problèmes rencontrés. Les participants à la session ont examiné en outre le lien entre la réforme du droit des contrats et d'autres initiatives d'aide publique au développement, telles que le développement économique, l'éducation, l'instauration de l'état de droit et les meilleures pratiques. Ont assisté et apporté leur soutien à la session l'Organisme japonais de coopération internationale (JICA), l'Institut de recherche et de formation du Département de coopération internationale du Ministère japonais de la justice et le Ministère de la justice de la Région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong (Chine). Une présentation a été faite sur les travaux futurs du Groupe des amis du Président du Comité économique de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique sur le renforcement de l'infrastructure économique et juridique. Dans ce cadre, le Centre régional a systématiquement collaboré avec des organismes chargés de l'aide publique au développement, tels que le JICA, pour assurer une coordination plus efficace des activités d'assistance technique dans le domaine du droit commercial dans la région. Par ailleurs, à la suite d'une demande du JICA et de la Cour suprême de l'Union du Myanmar, il a activement participé et apporté son soutien à un atelier de renforcement des capacités et à une réunion sur l'assistance technique aux fins de travaux législatifs dans le domaine de l'arbitrage (Nay Pyi Taw, 14 et 15 août 2014).

18. La Commission devrait noter que le Centre régional noue des partenariats globaux avec les magistrats et les institutions de formation aux fonctions judiciaires de la région pour intégrer davantage les activités de renforcement des capacités, intégrer ou renforcer l'intégration des textes de la CNUDCI dans les programmes d'enseignement et promouvoir l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI. Dans ce contexte, le Centre régional a fait une présentation spéciale à l'intention de juges vietnamiens qui assistaient à un programme de formation aux fonctions judiciaires destiné aux juges étrangers, organisé par la Cour suprême de Corée et l'Institut de formation et de recherche judiciaires de la République de Corée (Ilsan, République de Corée, 30 octobre 2014).

19. De plus, le Centre régional a soutenu activement les travaux présents et futurs possibles relatifs aux textes législatifs de la CNUDCI, en fournissant des plates-formes pour les contributions régionales de fond, notamment pour la conférence CNUDCI/Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé, organisée conjointement avec le Ministère coréen de la justice et l'Institut coréen de recherche

législative, sur le thème “Le développement par le biais des partenariats public-privé, aspiration ou objectif réalisable?”. En outre, au cours du Sommet international Asie-Pacifique sur la médiation (New Delhi, 12-15 février 2015), il a organisé une session plénière sur la force exécutoire des accords issus de la médiation ou de la conciliation commerciale internationale, pour recueillir les vues au niveau régional sur les discussions en cours au sein du Groupe de travail II. Par ailleurs, le Centre régional coopère actuellement avec l’Université de la ville de Hong Kong en vue d’inviter les États de la Région administrative spéciale à répondre à un questionnaire sur les cadres nationaux législatifs en matière de conciliation et les questions liées à la force exécutoire des accords et de rendre compte de l’application au niveau régional de la Loi type de la CNUDCI sur la conciliation commerciale internationale (2002).

20. Pour élargir la portée de son mandat tant à la communauté d’accueil qu’au milieu universitaire dans la région, le Centre régional a lancé, au cours de la période examinée, un programme national de communication et un programme régional d’enseignement visant à assurer un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les acteurs politiques locaux et nationaux, d’autres organisations internationales, le milieu universitaire, les médias et le grand public sur divers aspects de l’action du Centre régional, l’objectif étant de renforcer la coopération et l’aide communautaire, et de faire mieux connaître les activités de la CNUDCI:

a) Concernant le programme national de communication, le Centre régional a activement participé au partenariat consultatif des organisations internationales à Incheon et aux manifestations y relatives organisées par la ville d’Incheon, ainsi qu’au International City Forum (Incheon, République de Corée, 30 octobre 2014) organisé par la Fondation d’Incheon pour les relations internationales. Du personnel et des stagiaires ont été recrutés dans le cadre du programme d’été pour les écoles locales, organisé par le Songdo Library of International Organizations. Le Centre régional a en outre ouvert ses portes aux étudiants locaux et aux stagiaires du Ministère coréen de la justice. Il a fait aussi une présentation spéciale sur la Loi type de la CNUDCI sur l’arbitrage commercial international et le Règlement d’arbitrage de la CNUDCI lors des conférences d’hiver du Conseil coréen pour l’arbitrage commercial (KCAB) destinées aux étudiants en droit (Séoul, 5 février 2015). Il a également fait une présentation sur la CNUDCI et ses textes relatifs à l’arbitrage, pour des étudiants coréens en droit, à l’occasion du séminaire sur le guide à l’usage des futurs responsables de l’arbitrage international, organisé conjointement par la CNUDCI, le Hong Kong International Arbitration Centre et le International Dispute Resolution Center (Séoul, 5 novembre 2014);

b) S’agissant du programme régional d’enseignement, le Centre régional a lancé la Journée CNUDCI-Asie Pacifique pour commémorer chaque année la création de la Commission par l’Assemblée générale le 17 décembre 1966. Une fois par an, les universités de la région seront invitées à participer aux commémorations, dont le programme spécial comprendra aussi bien des conférences que des séminaires, et des professeurs seront encouragés à consacrer leurs présentations aux sujets traités par la CNUDCI. Pour la première édition, en 2014, le Centre régional a choisi le thème “état de droit et accès à la justice en droit commercial international” et trois universités ont participé à la manifestation, à savoir l’Université de la ville de Hong Kong qui a organisé un séminaire sur le Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l’arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (Hong Kong, Chine, 2 décembre 2014), la School of International Law de la China

University of Political Science and Law, qui a fait des présentations spéciales sur la Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by (New York, 1995) et la Convention de Maurice sur la transparence (Beijing, 2 et 3 décembre 2014) et la Graduate School of Law de l'Université de Nagoya, qui a présenté un exposé spécial sur la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international et le droit d'arbitrage japonais (Nagoya, Japon, 17 décembre 2014). En outre, le Centre régional a lancé, en coopération avec l'Université nationale d'Incheon, la session de simulation de la CNUDCI, rassemblant étudiants et professeurs, sur l'importance du droit commercial pour le programme de développement pour l'après-2015 (Incheon, République de Corée, 24 novembre 2014);

c) Le Centre régional a continué d'appuyer les concours d'arbitrage commercial international tenus dans la région, à savoir: le cinquième concours international sur le mode alternatif de règlement des litiges, accueilli par la faculté de droit de l'Université de la ville de Hong Kong (Hong Kong, Chine, 30 juillet-3 août 2014), les sessions régionales 2014 du concours Asie-Pacifique sur les investissements directs étrangers organisées par le KCAB et le Centre for International Legal Studies (CILS) (Séoul, République de Corée, 21-23 août 2014), le douzième concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (Est) (Hong Kong, Chine, 15-22 mars 2015) et le huitième concours d'entraînement Vis du Japon, accueilli par l'Université de Kobe et AIBT (Kobé, Japon, 21 et 22 février 2015);

d) La participation du milieu universitaire a été encouragée à travers l'organisation conjointe de manifestations ou de conférences publiques dans des institutions et universités de la région (Université normale de Beijing, China University of Political Science and Law, Université de la ville de Hong Kong, Université chinoise de Hong Kong, Université d'Hokkaido, Hankuk University of Foreign Studies, Indian Society of International Law, Université de Kobe, Université de Macau, Nankai University School of Law, Université de Dankook, Université nationale d'Incheon, Université nationale de Singapour, Université nationale de Séoul, Université de management de Singapour, State University of New York (Corée), Université de Tokyo et Université de Yonsei).

21. Le Centre régional a renforcé son rôle de canal de communication entre les États de la région et la CNUDCI. Les Gouvernements de l'Afghanistan, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, du Myanmar, du Qatar, de la République démocratique populaire lao et de la Thaïlande ont désigné des points de contact gouvernementaux à l'issue des délibérations de la Commission à sa quarante-septième session (New York, 7-18 juillet 2014), lors de laquelle la Commission a proposé que les États de la région Asie-Pacifique désignent un interlocuteur chargé des questions touchant les sujets la CNUDCI, qui assurerait la coordination avec le Centre régional (A/69/17, par. 212). De plus, le Centre régional a engagé des consultations régulières avec les autorités des pays suivants: Australie, Bhoutan, Cambodge, Chine (y compris les régions administratives spéciales de Hong Kong et Macao), Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam. Il a accueilli la réunion d'information diplomatique CNUDCI-Asie-Pacifique 2015 (Incheon, République de Corée, 29 janvier 2015) pour rendre compte des activités menées en 2014 et présenter le plan de travail pour 2015 aux représentations diplomatiques accréditées en

République de Corée, à d'autres organisations internationales présentes dans le pays, au Ministère des affaires étrangères et au Ministère de la justice, aux autorités de la ville d'Incheon, aux responsables de la zone économique franche d'Incheon et à l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA). En outre, le Centre régional a assuré la liaison entre le Secrétariat et les autorités compétentes de l'Australie, du Japon, de Hong Kong (Chine), des Philippines, de la République de Corée et de la Thaïlande concernant la cérémonie de signature de la Convention de Maurice sur la transparence.

22. Le personnel du Centre régional se compose d'un administrateur, de deux assistants et d'un juriste. Au cours de la période à l'examen, le Centre régional a accueilli 10 stagiaires. Le budget de projet de base permet le recrutement ponctuel d'experts et de consultants. Le Centre régional s'appuie sur la généreuse contribution financière de la ville d'Incheon au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI pour couvrir les dépenses relatives à son fonctionnement et à ses programmes, et sur le détachement à titre gracieux d'un juriste par le Ministère de la justice de la République de Corée. Il fait souvent appel aux ressources de ses partenaires, notamment pour financer les déplacements, les salles de réunion et les services. Les autorités de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine) ont indiqué qu'elles étaient disposées à détacher un juriste à titre gracieux pour apporter son aide à l'exécution des activités de coopération technique que doit mener le Centre régional, en particulier dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique.

23. Conformément à l'article 13.3 du mémorandum d'accord signé le 18 novembre 2011 entre l'Organisation des Nations Unies, le Ministère de la justice et la ville d'Incheon, relatif au fonctionnement et à la contribution financière apportée au Centre régional, les termes de cet appui doivent être réexaminés par toutes les parties cinq ans après la création du Centre régional, à savoir avant le 10 janvier 2017. En outre, le dernier paiement de la contribution financière annuelle de la ville d'Incheon au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI doit être effectué avant novembre 2015.

24. Par ailleurs, la CESAP continue de soutenir le Centre régional pour un certain nombre de fonctions administratives et de gestion des ressources humaines essentielles à l'exécution de son mandat.

25. On s'attend à ce que l'intérêt pour les textes de la CNUDCI croisse avec les nouvelles demandes d'assistance technique. Cette évolution exigera une augmentation correspondante des ressources disponibles. Les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies, les organisations, institutions et personnes intéressés, ont été activement encouragés à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI, à financer des projets spéciaux, s'il y a lieu, et à aider de toute autre manière le Centre régional dans ces activités d'assistance et de coopération technique. Les États membres, ou les entités publiques et privées intéressées recommandées par les États membres, devront apporter des contributions supplémentaires pour répondre plus avant aux attentes régionales.